iveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 9470005
entre d'intérêt: 720

éfinition du domaine : enseignement moral au secondaire, premier cycle.
- [Québec] : Direction de la formation générale des jeunes, c1993.
9 p. ; 28 cm. -- (Document d'information / Direction de la formation énérale des jeunes du Québec)

Code: 9293-6078; 16-3737-06.

ISBN 2-550-23704-8

edette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction de la formation énérale des jeunes

escripteur(s): Enseignement moral * Programme d'études * Evaluation ommative * Elaboration d'examens * Secondaire (Ordre d'enseignement)

La présente définition du domaine sert à décrire et à organiser, aux ins de l'évaluation sommative, les éléments essentiels et représentatifs u programme d'enseignement moral au premier cycle du secondaire 16-3737). Elle a été conçue selon la démarche suivante: 1- synthèse du rogramme d'enseignement moral au secondaire, premier cycle; 2- rganisation des éléments représentatifs; 3- précision des dimensions; 4- ègles à respecter au moment de la préparation d'un instrument 'évaluation.

Type de document:

DOCUMENT D'INFORMATION

DÉFINITION DU DOMAINE

ENSEIGNEMENT MORAL AU SECONDAIRE

PREMIER CYCLE

Québec

9470005

DÉFINITION DU DOMAINE

ENSEIGNEMENT MORAL AU SECONDAIRE

PREMIER CYCLE

Direction de la formation générale des jeunes

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1993 – 9293-6078

ISBN: 2-550-23704-8

Dépôt légal — deuxième trimestre 1993
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION 1

1. SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT MORAL AU SECONDAIRE, PREMIER CYCLE 2

2. ORGANISATION DES ÉLÉMENTS REPRÉSENTATIFS 6

3. PRÉCISION DES DIMENSIONS 8

4. RÈGLES À RESPECTER AU MOMENT DE LA PRÉPARATION D'UN INSTRUMENT D'ÉVALUATION 9

INTRODUCTION

La présente définition du domaine contribue, aux fins de l'évaluation sommative, à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'enseignement moral au premier cycle du secondaire (16-3737). Le programme d'études y est présenté dans une perspective globale qui permet de répondre à la question: «Quels sont les objets à retenir pour évaluer les apprentissages en enseignement moral d'un élève qui a terminé sa première ou sa deuxième année du secondaire?»

Le document qui suit s'adresse principalement à toutes les personnes qui désirent élaborer des instruments de mesure valides, c'est-à-dire qui permettent d'évaluer avec congruence les apprentissages des élèves en fonction des éléments fondamentaux du programme.

Comme les modalités d'évaluation des apprentissages en enseignement moral relèvent de la politique d'évaluation propre à chaque organisme scolaire, la présente définition du domaine est un outil offert à titre **indicatif**.

Définir le domaine ou établir le rationnel qui sous-tend une évaluation sommative des apprentissages suppose un rappel des grandes orientations du programme d'études, une indication des éléments de contenu essentiels, une description des habiletés intellectuelles retenues, une organisation des éléments de contenus et des habiletés en tableaux de synthèse et, enfin, des précisions sur les règles à respecter au moment de l'élaboration d'un instrument de mesure.

La présente définition du domaine en enseignement moral est le fruit de la collaboration d'une équipe de travail composée de:

Jacques Bianki, conseiller pédagogique à la CS de Jacques Cartier;

Jacques Blanchet, conseiller pédagogique à la CS du Lac-Mégantic;

Yvan Demers, conseiller pédagogique à la CS Morilac;

Mihran Djiknavorian, responsable de l'évaluation des apprentissages au MEQ;

Donald Guertin, conseiller pédagogique à la CS d'Iberville;

Michel Haguette, conseiller pédagogique à la Commission des écoles catholiques de Montréal

Gilles Lépine, conseiller pédagogique à la CSC de Sherbrooke;

Jean-Guy Hamel, responsable des programmes d'études en enseignement moral

1. SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT MORAL AU SECONDAIRE, PREMIER CYCLE

1.1 Orientations

Le programme d'enseignement moral au premier cyckle du secondaire a pour objectif global de contribuer au développement d'une personne autonome et responsable sur le plan moral.

Le programme d'études favorise l'assimilation progressive de connaissances et un développement d'habiletés et d'attitudes qui se structurent autour de quatre pôles: la conceptualisation du phénomène moral; la motivation à la décision et à l'action morales; l'objectivation de l'expérience morale et la valorisation des exigences fondamentales. L'organisation en spirale des apprentissages fait en sorte que ceux-ci s'échelonnent sur plusieurs années.

En enseignement moral, les apprentissages amènent l'élève à découvrir le rôle essentiel de la morale dans la promotion des conditions satisfaisantes à la réalisation individuelle et collective; ils l'outillent sur le plan du raisonnement moral, l'aidant ainsi à développer une conscience morale réfléchie. Ils aident donc l'élève à construire son propre référentiel moral, à porter des jugements sensés qui se justifient sur le plan moral, à agir conformément à ses jugements moraux et à assumer pleinement la solidarité dans une perspective pluraliste.

1.2 Connaissances

Les éléments de contenu notionnel qui ont été retenus par le programme sont obligatoires lorsqu'ils sont accompagnés d'un carré ombragé (■) ou facultatifs lorsqu'ils sont accompagnés d'un astérisque (*). La présente définition du domaine tient compte des éléments de contenu obligatoires.

1.2.1 **En première année**, les éléments essentiels sur lesquels on jugera de la compétence de l'élève se regroupent autour des cinq concepts suivants:

a) Les fondements de la morale:

- les justifications de l'existence de la morale.

b) Le référentiel moral:

- la conception de l'être humain: les exigences fondamentales de l'autonomie, de la solidarité et de la quête de sens;
- la valeur comme élément du volet fondateur d'un référentiel moral;
- le principe comme élément du volet fondateur d'un référentiel moral;
- le droit comme élément du volet pratique d'un référentiel moral.

c) Les systèmes moraux:

- quelques systèmes moraux.

d) Les exigences fondamentales:

- les manifestations de la solidarité de fait.

e) L'évaluation morale:

- l'objet de l'évaluation morale;
- les critères permettant d'établir qu'une évaluation morale est requise;
- le processus d'évaluation morale.

1.2.2 **En deuxième année**, les éléments essentiels sur lesquels on jugera de l'habileté de l'élève se regroupent autour des six concepts suivants:

a) Le processus du jugement moral:

- l'importance de la communication.

b) Le référentiel moral:
- la signification du terme «référentiel moral»;
- la valeur comme élément du volet fondateur d'un référentiel moral;
- le principe comme élément du volet fondateur d'un référentiel moral;
- le droit comme élément du volet pratique d'un référentiel moral;
- le devoir comme élément du volet pratique d'un référentiel moral.

c) L'objet de la morale:

- la régulation de l'agir comme objet de la morale

d) Les systèmes moraux:

- quelques systèmes moraux.

e) Les exigences fondamentales:

- le sens de la «solidarité» sur le plan moral;
- les valeurs liées à l'exigence de solidarité.

f) L'évaluation morale:

- les critères permettant d'établir qu'une évaluation morale est requise;
- le processus d'évaluation morale.

1.3 Habiletés

L'analyse des objectifs terminaux, de leur poursuite progressive indiquée dans le programme d'études par le point et par le cercle ainsi que celle de leur répartition pour chacune des classes du premier cycle du secondaire proposée dans le guide pédagogique, nous amène à retenir trois habiletés de synthèse pour l'évaluation sommative: décrire, expliquer et appliquer.

1.3.1 **Décrire**

C'est l'habileté qui consiste à présenter des renseignements sur un sujet donné ou à résumer des connaissances acquises.

Toute tâche évaluative devra aller dans le sens des comportements observables suivants: résumer, illustrer et présenter dans ses mots des connaissances acquises, exprimer des points de vue, faire ressortir des similitudes et des différences entre des comportements, etc.

1.3.2 **Expliquer**

C'est l'habileté qui consiste à preciser le sens des renseignements reçus.

Toute tâche évaluative devra aller dans le sens des comportements observables suivants: donner des raisons, démontrer des liens, expliquer le sens, etc.

1.3.3 **Appliquer**

C'est l'habileté qui consiste à réinvestir des savoirs dans des situations nouvelles et à utiliser un processus pour formuler un jugement qui se justifie sur le plan moral.

Toute tâche évaluative sera construite au regard d'exemples ou de cas nouveaux pour l'élève; elle portera également sur le comportement suivant: confronter des attitudes ou des comportements avec un critère moral ou porter un jugement moral.

2. ORGANISATION DES ÉLÉMENTS REPRÉSENTATIFS

2.1.1 Première année

Contenu / Habiletés	Les fondements de la morale (O.T. 1) 10 %	Le référentiel moral (O.T. 3) 30 %	Les systèmes moraux (O.T. 5) 10 %	Les exigences fondamentales (O.T. 8) 10 %	L'évaluation morale (O.T. 10 et 11) 40 %
Décrire 60 %	1) - Les justifications de l'existence de la morale	2) - La conception de l'être humain: les exigences fondamentales de l'autonomie, de la solidarité et de la quête de sens - La valeur comme élément du volet fondateur d'un référentiel moral - Le principe comme élément du volet fondateur d'un référentiel moral - Le droit comme élément du volet pratique d'un référentiel moral	3) - Quelques systèmes moraux	4) - Les manifestations de la solidarité de fait	5) - L'objet de l'évaluation morale - Les critères permettant d'établir qu'une évaluation morale est requise
Appliquer 40 %					6) - Le processus d'évaluation morale

2.1.2 Deuxième année

Contenu / Habiletés	Le processus du jugement moral (O.T. 2) 10 %	Le référentiel moral (O.T. 3) 30 %	L'objet de la morale (O.T. 4) 5 %	Les systèmes moraux (O.T. 5) 5 %	Les exigences fondamentales (O.T. 8) 10 %	L'évaluation morale (O.T. 10 et 11) 40 %
Décrire 50 %	1) - L'importance de la communication	2) - La signification du terme «référentiel moral» - La valeur comme élément du volet fondateur d'un référentiel moral - Le principe comme élément du volet fondateur d'un référentiel moral - Le droit comme élément du volet pratique d'un référentiel moral - Le devoir comme élément du volet pratique d'un référentiel moral	3) - La régulation de l'agir comme objet de la morale	4) - Quelques systèmes moraux	5) - Les valeurs liées à l'exigence de solidarité	7) - Les critères permettant d'établir qu'une évaluation morale est requise
Expliquer 10 %					6) - Le sens de la «solidarité» sur le plan moral	
Appliquer 40 %						9) - Le processus d'évaluation morale

3. PRÉCISION DES DIMENSIONS

3.1 L'importance relative des contenus essentiels et des habiletés a été déterminée après une analyse des objectifs en cause, de la progression des apprentissages et des exigences liées au développement des habiletés.

3.2 Les dimensions rendent compte des connaissances et des habiletés visées par trois pôles de l'enseignement moral: la conceptualisation du phénomène moral, la valorisation des exigences fondamentales et l'objectivation de l'expérience morale. Le dernier pôle, celui de la motivation à la décision et à l'action morales ne sera pas évalué sur le plan sommatif puisqu'il est d'ordre affectif.

4. RÈGLES À RESPECTER AU MOMENT DE LA PRÉPARATION D'UN INSTRUMENT D'ÉVALUATION

4.1 Dans le cadre de l'évaluation sommative des apprentissages en enseignement moral, la mesure devra porter sur les connaissances et les habiletés, c'est-à-dire sur le domaine cognitif.

4.2 Le bilan obtenu par une évaluation sommative renseignera sur le degré de maîtrise d'un objectif terminal.

4.3 Les tâches évaluatives se rapportant aux habiletés d'**ordre intellectuel** comme décrire et expliquer, seront conçues à partir des connaissances apprises. Celles qui sont directement liées à une habileté d'**ordre pratique**, comme appliquer, seront rédigées de manière à placer l'élève devant des situations nouvelles afin qu'il puisse mettre en pratique les connaissances acquises.

4.4 La pondération des tâches de mesure reflétera l'importance relative accordée aux contenus et aux habiletés.

4.5 Toutes les dimensions, sauf celles qui sont indiquées par un **X**, doivent être évaluées.